



Communiqué

Tunnels de l'Autoroute de la Maurienne : des travaux pour renforcer la sécurité

Depuis le 7 juillet dernier la SFTRF a engagé un important chantier dans les tunnels d'Aiguebelle et des Hurtières, sur la section basse de l'Autoroute de la Maurienne.

Réalisés dans le cadre de l'évolution de la réglementation concernant les tunnels, ces travaux consistent à renforcer le dispositif de désenfumage de ces ouvrages : il s'agit notamment de modifier le nombre et l'emplacement des accélérateurs situés en voûte de ces deux tunnels, afin de renforcer leur résistance au feu et leurs capacités de ventilation en cas d'incendie.

Des travaux complémentaires, tels que l'ajout de signalétique d'évacuation et de panneaux de signalisation en tête des tunnels ainsi que la mise en place des plots de jalonnement ont également été réalisés durant ce chantier.

La première phase de travaux qui concerne les tubes du sens Modane/Chambéry va s'achever comme prévu le 27 août, et sera poursuivie par une seconde phase, entre le 28 août et le 17 octobre, afin d'intervenir dans les tunnels du sens opposé (dans le sens Chambéry vers Modane).

Pour permettre la réalisation de ces travaux, le basculement de la circulation actuellement en place sera donc inversé, et sur une portion autoroutière de 5km la circulation restera bidirectionnelle, avec une vitesse limitée à 90 km/h puis à 70km/h, notamment dans les tunnels.

Ces travaux vont représenter un investissement de près de 6 M€ pour la SFTRF, et se poursuivront en 2009 avec le tunnel d'Orelle qui fera notamment l'objet de travaux de modification de la ventilation en vue de maîtriser le courant d'air longitudinal en cas d'incendie.

Une nouvelle signalisation pour les tunnels

La nouvelle signalisation, mise en place en tête des tunnels d'Aiguebelle et des Hurtières dans le cadre des travaux actuellement en cours, va consister notamment à l'installation d'un panneau de signalisation routière dit «C111». Ce tout nouveau panneau, dont la création a été officialisée récemment par un arrêté du 11 février 2008, indique « l'entrée d'un tunnel où il est interdit de faire demi-tour, de s'arrêter et de stationner en dehors des emplacements d'arrêt d'urgence prévus à cet effet (...) et où l'allumage des feux de croisement est obligatoire ». Ce panneau remplace donc plusieurs panneaux différents qui se succédaient à l'entrée de ces ouvrages.

Par ailleurs, un arrêté préfectoral fixe désormais à 60 m l'interdistance entre les véhicules circulant sous les tunnels d'Aiguebelle et des Hurtières (60 m équivalant à la distance parcourue en 2 secondes à 110 km/h). Cette interdistance est matérialisée par des plots de jalonnement bleus qui ont été installés dans ces tunnels.